

ANNEXE 10

RETRAITEMENTS DE LA LFI 2012 AU FORMAT 2013

La maquette budgétaire a évolué entre 2012 et 2013, ce qui peut rendre difficile la lecture des évolutions des crédits et nuire à la continuité des politiques publiques en l'absence de retraitement de la LFI 2012 ou d'explications littéraires dans la JPE pour mentionner les changements de maquette intervenus en 2013.

Dans un objectif de simplification des travaux et sur le modèle de ce qui a été réalisé pour les RAP, **il n'est plus demandé aux ministères de réaliser les retraitements de la LFI 2012** au format de la maquette Missions/programmes/actions (MPA) 2013.

Les retraitements dans les tableaux relatifs à la présentation des crédits et des emplois des PAP 2013 **seront réalisés par la Direction du budget.**

S'agissant des crédits, **ces retraitements** seront **strictement limités aux modifications impactant les programmes**. Les modifications infra programme ne seront pas retraitées. La liste des retraitements de crédits réalisés, limitée à neuf programmes, figure dans le tableau ci-dessous.

S'agissant des emplois, seuls les ETPT du programme 303 « Immigration et asile » seront retraités.

Seules les modifications de maquette arbitrées pour le débat d'orientation des finances publiques feront l'objet d'un retraitement dans Farandole, les mouvements arbitrés ultérieurement (transferts et mesures de périmètre) dans le cours de la procédure budgétaire ne feront pas l'objet d'un retraitement de la LFI.

Sur l'ensemble des programmes ayant subi des changements de maquette entre 2012 et 2013, que ceux-ci donnent lieu ou non à un retraitement de la LFI 2012, il vous est demandé de mentionner ces modifications dans la nouvelle rubrique prévue à cet effet en introduction de la partie JPE.

Devront ainsi faire l'objet d'une mention explicative :

- les changements de maquette budgétaire (MPA) ;
- les mesures de périmètre modifiant le champ des dépenses de l'Etat ;
- les transferts ayant un impact réellement significatif sur le montant des crédits du périmètre considéré.

Des commentaires littéraires devront rendre compte des mesures de périmètre qui impacteraient les emplois et les transferts d'emplois entre l'Etat et les opérateurs.

Liste des programmes dont la LFI 2012 fera l'objet d'un retraitement par la Direction du budget dans les PAP 2013

Nomenclature LFI 2012		Nomenclature PLF 2013		Nature du retraitement
Mission	Programme	Mission	Programme	
Immigration	303-Immigration et Asile	AGTE	216-Conduite et pilotage des politiques de l'Intérieur	Fusion des ETPT et du T2 du P.303 au sein du P.216
Economie	223-Tourisme	Economie	134-Développement des entreprises et du Tourisme	Fusion du P.223 au sein du P.134
Agriculture	154-Economie et développement durable de l'agriculture, de la pêche et des territoires	Ecologie	205-Sécurité et affaires maritimes, pêche et aquaculture	Transfert de l'action 16 "Gestion durable des pêches et de l'aquaculture" du P.154 vers le P.205
Ecologie	113-Urbanisme, paysages, eau et biodiversité	Egalité des territoires, logement et Ville	135-Urbanisme, territoire et amélioration de l'habitat	Les crédits dédiés à l'urbanisme seront transférés du P.113 vers le P.135
Ecologie	217-Conduite et pilotage des politiques de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de la mer	Egalité des territoires, logement et Ville	337-Conduite et pilotage des politiques de l'égalité des territoires, du logement et de la ville	Transfert partiel du P.217 au sein du nouveau P.337
Ville et logement	177-Prévention de l'exclusion et insertion des personnes vulnérables	Solidarités	304-Lutte contre la pauvreté:revenu de solidarité active et expérimentations sociales	Les crédits dédiés à l'aide alimentaire et à la qualification en travail social seront transférés du P.177 vers le P.304
Ville et logement	177-Prévention de l'exclusion et insertion des personnes vulnérables	Solidarités	106-Actions en faveur des familles vulnérables	Les crédits dédiés aux points d'accueil écoute jeunesse seront transférés du P.177 vers le P.106
BACEA	611-Formation aéronautique	BACEA	613- Soutien aux prestations de l'aviation civile	Fusion du P.611 au sein du P.613